

Le contentieux des résidences sociales



OBJECTIFS

- Être au clair sur la réglementation de la gestion locative des résidences sociales
- Comprendre les éléments de procédures contentieuses
- Définir des procédures d'action avant d'engager un contentieux locatif

CONTENU

- **Les différents contentieux en résidence sociale**
 - Les clauses légales de résiliation du contrat en résidence sociale (L. 633-2 du CCH)
 - > *Inexécution par la personne logée d'une obligation lui incombant au titre de son contrat ou d'un manquement grave ou répété au règlement intérieur*
 - > *Cessation totale d'activité de l'établissement*
 - > *Cas où la personne logée cesse de remplir les conditions d'admission*
 - Les contentieux liés aux impayés
 - Les contentieux liés aux violations contractuelles
 - > *La gestion des troubles de voisinage*
 - > *Obligations du bailleur et du résidant - État de la jurisprudence*
 - > *Situations reconnues comme constitutives de troubles de voisinage*
 - > *Traitement du trouble de voisinage : de la constitution du dossier à la procédure judiciaire*
- **Le traitement amiable et les procédures contentieuses**
 - Le traitement amiable des différends (impayés et troubles)
 - > *Maintenir le lien social avec le résidant*
 - > *La nécessité d'une réaction rapide : incidences notamment en cas de troubles*
 - > *Un travail d'équipe*
 - > *Trouver une solution adaptée à la situation : la résolution des différends par la médiation*
 - > *Le traitement des petites créances par un huissier*
 - Les procédures contentieuses
 - > *La procédure devant le Tribunal d'instance (procédure de référé et au fond)*
 - > *La procédure d'injonction de payer*
 - > *Les délais de prescription*
 - > *Les voies de recours*

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Méthode participative et interactive
- Valorisation des savoirs issus de l'expérience
- Apports de documentation pédagogique

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES

- Exercices corrigés en collectif et QCM permettant la vérification des acquis tout au long de la formation

INTERVENANT

Avocat spécialiste en droit immobilier et formateur

COÛT PAR PERSONNE

En inter

- Adhérents Unafo : 560 €
- Non-adhérents : 690 €

En intra

- Nous consulter pour une formation sur-mesure

EN PRÉSENTIEL

Durée

- Stage de 2 jours

Dates et lieu de la session en inter

- 15 et 16 octobre 2024, en présentiel, à l'Unafo - Paris

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Nous vous invitons à vous rapprocher de l'Unafo afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation : formation@unafo.org ou 01 40 71 71 10

PERSONNES CONCERNÉES ET ÉTABLISSEMENTS VISÉS

- Tout public
- Tout établissement

PRÉ-REQUIS

- Aucun